



## Réunion des États Parties

Distr. générale  
12 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Treizième Réunion**  
New York, 9-13 juin 2003

### **Décision relative au Règlement financier du Tribunal international du droit de la mer**

La Réunion des États parties adopte le Règlement financier du Tribunal international du droit de la mer figurant dans le document SPLOS/2003/WP.3 et décide que ce règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2004 et s'appliquera à l'exercice budgétaire 2005-2006 et aux exercices suivants.

